

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°1

Nom du ou de la dépositaire : *Keel, Théo*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 1, page 3, §6*

Demande : *Ajouter à la suite un paragraphe sur le bilan du groupe au conseil municipal*

De son côté, le groupe socialiste au Conseil municipal a permis par son engagement l'internationalisation d'une partie des nettoyeur-euses s'occupant de certains bureaux et des toilettes publiques. C'est aussi sous l'impulsion de la fraction socialiste que les associations subventionnées ont pu bénéficier durant l'année 2024 d'une indexation de 2% pour faire face à l'inflation qui les touchait au même titre que les employé-es municipaux. Une première depuis plus de 10 ans ! L'élaboration des différents budgets annuels de la Ville de Genève ont permis notamment grâce au groupe socialiste d'augmenter les subventions dédiées aux musiques actuelles afin que les artistes soient mieux rémunérés, de soutenir financièrement plus fortement l'Economie Sociale et Solidaire (Fonds Climat, La Manivelle, ...), de développer les moyens accordés à la jeunesse (Le Groove, TSHM pour les 12-15 ans, ...) ou encore de renforcer le déploiement du Réseau d'Inclusion Numérique en augmentant la subvention accordée aux associations luttant contre l'illectronisme. Un engagement pour une Ville inclusive qui s'est aussi illustré dans la volonté que l'administration municipale soit accessible au plus grand nombre, la fraction ayant demandé que cette dernière adopte le FALC (langage facile à lire et à comprendre) et qu'elle assure un contact humain aux bénéficiaires, et dans la promotion d'une mémoire qui reconnaît toutes et tous les citoyens, avec la proposition acceptée d'installer un signe commémorant la présence d'un Village Noir à Plainpalais en 1896 ou encore d'une plus grande présence de l'histoire sociale au sein de l'institution muséale. C'est de même pour que toutes et tous soient reconnu-es en tant que citoyen·nes à part entière, que le Conseil municipal a accepté de créer une carte d'habitant-e permettant un accès inconditionnel à certains services municipaux sur impulsion de certain-es élu-es du groupe socialiste. Les plus vulnérables restent ainsi au cœur du projet socialiste en Ville de Genève comme le montrent l'augmentation de subventions pour les associations œuvrant dans le domaine social (Femmes à bord, CSP, ...) ainsi que le

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

renforcement de la protection des locataires vulnérables au sein de la Gérance immobilière municipale grâce à la modification de son règlement et notamment l'introduction de cas de rigueur.

Sur le plan de l'aménagement, du lien au territoire et de la durabilité, les élu-es socialistes se sont positionné-es pour une Ville végétalisée faisant place à la mobilité douce en s'impliquant notamment pour que le projet de piétonnisation de Rive se concrétise sans la construction du parking sous terrain initialement prévu, pour que le U lacustre cyclable soit complet et sécurisé, pour que les livraisons soient effectuées en vélo-cargo au dernier kilomètre ou encore afin que le Rhône soit considéré comme un sujet juridique ayant des droits. C'est aussi le groupe qui a permis de dégager les moyens financiers pour la mise en place d'une charte de l'alimentation durable et son application dans les restaurants scolaires de la Ville.

Plus grand groupe municipal, la fraction socialiste a joué au cours de cette législature un rôle de pilier au sein du Conseil municipal et de l'Alternative. Elle a permis à la politique municipale – comme a essayé de le démontrer ce bilan non exhaustif – d'avancer, à travers les grands projets comme les plus petits, vers une transition écologique, sociale et inclusive.

Exposé des motifs : *Introduction d'un bilan du groupe socialiste au Conseil municipal en vue de motiver de futur-es candidat-es et de les renseigner sur ce que l'on peut modestement faire et mettre en place en tant qu'élu-e municipal-e.*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°2

Nom du ou de la dépositaire : *Keel, Théo*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : Chapitre 1, p. 5, premier paragraphe.

Demande :

Reformuler et compléter

« **Face à** la double urgence sociale et climatique, **plus que jamais convaincus qu'écologie et justice sociale sont inséparables**, nous devons nous battre pour mettre en échec tant les politiques de division des populistes, fondées sur l'exclusion et le rejet, que la défense des privilèges et **le technosolutionnisme** auquel s'accrochent plus vigoureusement que jamais la droite bourgeoise. »

Exposé des motifs : *Ajouts de l'indissociabilité de la lutte écologique et sociale et de notre opposition au technosolutionnisme des partis bourgeois.*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°3

Nom du ou de la dépositaire : *Schweri, Florian*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 2, p. 8, mesure 7*

Demande :

Compléter

Développer et simplifier les prestations en ligne (e-démarches) en les rendant accessibles au plus grand nombre, et en facilitant leur accès notamment aux entreprises et aux indépendant.es, **en garantissant l'accessibilité des prestations hors-ligne.**

Exposé des motifs : *Notre parti s'engage pour que les démarches administratives soient accessibles à toutes et tous. Nous avons notamment déposé un texte au Conseil municipal pour garantir l'accès des prestations hors-ligne, au guichet ou par téléphone notamment, ce qui correspond d'ailleurs au droit à la déconnexion désormais inscrit dans la constitution cantonale. Les e-démarches ne doivent en aucun cas être un facteur d'exclusion des prestations publiques.*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°4

Nom du ou de la dépositaire : *Bessat-Gardet Olivia & Zwysig Manuel*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 2, page 9, mesure 17*

Demande :

Compléter

Privilégier autant que possible les productions locales, éthiques et respectueuses de l'environnement et promouvoir le commerce équitable dans les secteurs où la production locale n'est pas possible (café, cacao, thé, etc.)

Exposé des motifs : *La question du local est développée dans le texte plus haut mais pas dans les propositions concrètes*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°5

Nom du ou de la dépositaire : *Yolanda Martinez Groupe LGBT*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 3, page 10, avant-dernier §*

Demande :

Ajouter après le paragraphe :

Dans toutes ces dimensions (migrations, genre, orientation sexuelle, âge), l'approche intersectionnelle permet de porter un regard plus spécifique sur des problématiques encore plus saillantes tant les discriminations se cumulent (p.ex, les personnes migrantes et LGBTIQ+ subissent encore plus de discriminations tant dans les procédures d'asiles que dans les foyers d'asile).

Exposé des motifs : *Pour étayer l'approche intersectionnelle mentionnée dans les principes et objectifs prioritaires, dernière puce.*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°6

Nom du ou de la dépositaire : Yolanda Martinez

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *Chapitre 3, p. 10, mesure 4*

Demande :

Compléter

Agir sur le terrain de la santé mentale, en particulier auprès des jeunes **et populations minoritaires, ayant plus de facteurs de risque.**

Exposé des motifs : *La santé mentale affecte les populations minorisées et avec des facteurs de risque (cf. stress minoritaire, mesure 10 de l'action sociale, p.11)*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°7

Nom du ou de la dépositaire : *Bessat-Gardet Olivia & Zwyssig Manuel*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 3, page 11, mesure 4*

Demande :

Après la mesure 4, ajouter la mesure :

En collaboration avec le DIP, poursuivre le processus de facilitation de la scolarisation des enfants de famille sans abri dans un établissement stable.

Exposé des motifs : *L'objectif est de mettre en place une scolarisation pérenne et éviter au enfant de changer régulièrement d'école. (extrait d'une discussion avec l'association Mesemrom)*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°8

Nom du ou de la dépositaire : <i>Yolanda Martinez, Groupe LGBT</i>

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *Chapitre 3, page 11, mesure 10*

Demande :

Compléter

Réaliser une étude quantitative et qualitative permettant de connaître et faire connaître la portée des discriminations et du phénomène induit de « stress minoritaire », qui affecte la santé mentale des personnes appartenant à des groupes marginalisés, **tels que par exemple migrants en situation de migration forcée ou personnes avec une orientation ou une identité de genre minoritaires.**

Exposé des motifs : *Exemplifier le phénomène de « stress minoritaire », peu connu du grand public.*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°9

Nom du ou de la dépositaire : <i>Yolanda Martinez, Groupe LGBT</i>

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *Chapitre 3, page 11, mesure 12*

Demande :

Reformuler et compléter

Lutter contre le racisme, les stéréotypes de genre, **les violences contre les personnes LGBTIQ+ et les violences domestiques** en multipliant les actions de prévention et de sensibilisation dès le plus jeune âge, dans le cadre préscolaire, scolaire et parascolaire (dans ce cadre, défendre la présence dans les établissements scolaires des associations actives dans ces domaines et reconnues pour leur expertise.

Exposé des motifs : *visibiliser une population largement concernée par les violences ciblées à son encontre.*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°10

Nom du ou de la dépositaire : *Delimi, Halima*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 3, page 12, mesure 3*

Demande :

Après la mesure 3, ajouter la mesure 4 suivante

Faciliter l'accès aux études pour les réfugié-e-x-s

Exposé des motifs : *Favoriser l'intégration des personnes migrantes*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°11

Nom du ou de la dépositaire : *Mellana Jean-Marie*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *p. ex. chapitre 3, page 12, mesure 25*

Demande : *Supprimer « drastique »*

Exposé des motifs : *Qualificatif beaucoup trop radical à mon avis, véhiculant une connotation écologiste extrémiste.*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°12

Nom du ou de la dépositaire : *Yolanda Martinez*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 3, page 12, mesure 32*

Demande :
Compléter

Célébrer et promouvoir les dates clés dédiées à la lutte pour les droits des minorités (Journée et décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (**31 août**), **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (17 mai)**, Mois des fiertés (**juin**), Grève féministe du 14 juin, **journée internationale des droits de femmes (8 mars)**, **journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre)** etc.)

Exposé des motifs : *Visibiliser et se rappeler des dates des journées internationales pour la défense de personnes victimes de violences et appartenant à des minorités.*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°13

Nom du ou de la dépositaire : *Schweri, Florian*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 4, p. 14, mesure 3*

Demande :

Reformuler

Renforcer les liens avec ~~Lausanne et~~ les autres **villes et** cantons romands afin de permettre une meilleure circulation des œuvres et créations genevoises à l'échelle régionale

Exposé des motifs : *La logique de cette mesure est d'élargir le public et la circulation des œuvres. Il n'y a donc pas de sens à se limiter uniquement à Lausanne et les cantons ; la mesure pourrait être élargie à d'autres villes également.*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°14

Nom du ou de la dépositaire : *Bertossa, Joëlle*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 4, page 14, mesure 5*

Demande : *compléter*

→ Développer prioritairement les dispositifs de soutien et l'aide directe aux musiques actuelles, à la création littéraire **et aux arts visuels**.

Exposé des motifs : *Les créateurs et créatrices du domaine de l'Art visuel restent extrêmement mal rémunérés et peu organisés pour la défense de leur pratique. Il reste un énorme effort à faire pour valoriser leur salaire.*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°15

Nom du ou de la dépositaire : *Schweri, Florian*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 4, p. 14, mesure 17*

Demande :

Déplacer

Déplacer la mesure 17 (défense des conventions collectives de travail) de la section « culture et sport » à la section « économie et emploi »

Exposé des motifs : *Les CCT ne touchent de loin pas que le domaine de la culture et du sport. Elles trouvent aussi application dans l'économie en général et, s'agissant en particulier des compétences communales, dans les entités subventionnées par les autres départements également.*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°16

Nom du ou de la dépositaire : *Schweri, Florian*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 5, p. 16, 2e principe prioritaire*

Demande :

Reformuler

Lutter contre la stigmatisation et le harcèlement ~~sexiste et sexuel~~ dans l'espace public

Exposé des motifs : *Le PS s'engage pour lutter contre toutes les formes de harcèlement, dans l'espace public et en-dehors également. Sans remettre en question l'importance que revêt le harcèlement sexiste et sexuel particulièrement, le harcèlement de rue peut être – malheureusement – plus large. La question spécifique du harcèlement sexiste et sexuel est d'ailleurs mise en exergue dans les mesures concrètes proposées dans la suite du chapitre. Cependant, cette phrase se situe, elle, dans l'introduction et est intitulée « principe prioritaire ». Il importe que nos principes qui introduisent le chapitre soient les plus inclusifs possibles : toute forme de harcèlement est inacceptable, dans l'espace public comme ailleurs.*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°17

Nom du ou de la dépositaire : *Delimi, Halima*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 7, page 22, 3e objectif prioritaire*

Demande :

Après le 3^e objectif prioritaire ajouter ce principe prioritaire

Développer des solutions de logements pour les publics les populations ayant des accès plus restreint au logement (étudiant-e-x-s et réfugié-e-x-s notamment)

Exposé des motifs : *Proposer des logements pour toutes et tous*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°18

Nom du ou de la dépositaire : *Delimi, Halima*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 7, page 22, premier §*

Demande :

Après le paragraphe, ajouter :

Face à la crise de logement actuelle à Genève, trouver un logement décent, abordable et de qualité en tant qu'étudiant-e-x-s est quasiment impossible. Les problèmes que rencontrent les étudiants et les nouvelles familles pour trouver un toit décent alors que l'UNIGE compte 38% d'étudiants internationaux, doivent être résolus.

Exposé des motifs : *Proposer des logements pour toutes et tous*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°19

Nom du ou de la dépositaire : *Bessat-Gardet Olivia & Zwysig Manuel*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *p. ex. chapitre 7, page 23, mesure 6*

Demande :

Après la mesure 6, ajouter :

Instaurer des casiers afin que ces personnes puissent entreposer (gratuitement) leurs affaires dans la journée, ceci pour alléger leurs charges et éviter les pertes ou confiscations.

Exposé des motifs : *Permettre aux personnes sans abris d'entreposer leurs affaires sans risque. (extrait d'une discussion avec l'association Mesemrom)*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°20

Nom du ou de la dépositaire : *Delimi, Halima*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 7, page 24, mesure 17*

Demande :

Après la mesure 17, ajouter :

Pérenniser des logements étudiants abordables

Exposé des motifs : *Proposer des logements pour toutes et tous*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°21

Nom du ou de la dépositaire : *Delimi, Halima*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 7, page 24*

Demande :

Après la mesure 17, ajouter :

Lancer une campagne pour le logement étudiant à la manière de celle de l'unige "L'Université a besoin de toiTs"

Exposé des motifs : *Proposer des logements pour toutes et tous*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.

AMENDEMENT SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DU PSVG 2025-2030

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné (à l'aide d'une page de référence et du chapitre concerné), et assorti d'une demande (supprimer, compléter, reformuler), et assorti que d'une courte explication. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne pourront pas être traités.

Amendement n°22

Nom du ou de la dépositaire : *Delimi, Halima*

Amendement sur le chapitre, la section, la page : *chapitre 7, page 24, mesure 17*

Demande :

Après la mesure 17, ajouter :

Proposer des logements pour les personnes réfugié-e-x-s en recherche d'autonomie

Exposé des motifs : *Proposer des logements pour toutes et tous*

Tu peux envoyer tes amendements par écrit au secrétariat de la section (rue des Voisins 15, 1205 Genève) ou par courriel à l'adresse psvg@ps-geneve.ch jusqu'au 30 mai. Tous les amendements reçus seront envoyés aux membres le 3 juin avec la convocation. Les amendements arrivant hors délai ne seront pas pris en compte le 13 juin.